

Création des adresses mail pour les classes

Objectifs :

- offrir une adresse mail sécurisée aux classes élémentaires
- industrialiser la création des adresses classes des écoles
- uniformiser les adresses
- limiter leur nombre.

La création de ces adresses s'inscrit dans un cadre pédagogique.

Procédure proposée:

1 : Structure des adresses des écoles

Elles sont normalisées sous la forme suivante : AAAA-classeXXX-ecole.deville@ac-grenoble.fr

exemple : 2017-CP1-jmoulin.38smh@ac-grenoble.fr (pour la classe de CP1 de l'école Jean Moulin de St Martin d'Hères en Isère).

Note : le nom de l'école et de la commune peuvent être simplifiés.

2 : Demande

L'ERUN, sous couvert de l'IEN, envoie la demande de création/suppression :

Option 1 (demande effectuée en début d'année) : à sos-sysres@ac-grenoble.fr (création de ticket automatique) en mettant en copie la DRANE site de Grenoble (sophie.fournaux@ac-grenoble.fr) et la DSI (ce.dsi@ac-grenoble.fr) sous la forme d'un fichier **.CSV** avec les champs suivants:

- nom de la classe
- nom de l'école
- numéro département
- nom de la commune
- RNE de l'école.

Le RNE ne figure pas dans l'adresse mais permet d'identifier l'école et d'adresser les paramètres du compte sur l'adresse administrative de l'école (ex : ce.0382222A@ac-grenoble.fr).

Option 2 (demande effectuée en cours d'année) : un ticket est à créer dans SUMIT <https://sumitgre.phm.education.gouv.fr> . Il est possible de présenter le tableau .CSV dans « ajouter une pièce jointe ».

Contact

Ordinateur

Téléphone de rappel

Préciser vos disponibilités

Priorité

Impact

-- choisir une valeur --

Urgence

-- choisir une valeur --

Contacts (0) >

Pièces jointes

Ajouter une pièce jointe: [Choisir le fichier](#) aucun fichier sél. (Taille de fichier max.: 10.00 Mb)

3 : Création et communication

La DSI crée les adresses et fournit les identifiants et mots de passe aux écoles via la boîte administrative de l'école.

La DSI indique à Sophie Fournaux que l'adresse est créée (sophie.fournaux@ac-grenoble.fr)

4 : Suppression

Les adresses sont ouvertes pour la durée de l'année scolaire et supprimées courant juillet.